

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2015

Etaient présents : Jacqueline BRONNEC, Catherine L'HARIDON, Hervé QUERE, Jean Yves JACQ, Annick LOUBOUTIN, Laurent RANNOU, Michel LE SIGNOR, Mickael TOULLEC, Gerard CADIOU.

Excusé: Dominique DUCASSE

Secrétaire: RANNOU Laurent

ORDRE DU JOUR :

- Commission des impôts
- Ventes et achats de terrain
- Adhésion au groupement d'achat d'énergie
- Travaux école : demande de subventions
- Questions diverses

COMMISSION DES IMPOTS :

Monsieur Le Maire porte à la connaissance de l'assemblée la nécessité pour les communes de mettre en place une commission communale des impôts directs.

Celle-ci sera composée du Maire et de six commissaires.

C'est le Directeur départemental des finances publiques qui désigne les commissaires et les suppléants à partir d'une liste de contribuables dressée par le conseil municipal, et consigné par une délibération.

Le conseil municipal après délibération approuve à l'unanimité la liste proposée par le Maire.

Monsieur Le Maire transmettra la liste au Directeur départemental des finances publiques.

A noter qu'il doit y avoir au sein de cette liste au moins un habitant qui réside en dehors de la commune mais qui y est imposable.

Le rôle de cette commission est de se positionner sur : par exemple :

- Les déclarations de travaux
- Les permis de construire
- Pièces supplémentaires au sein d'une habitation.

VENTE ET ACHAT DE TERRAIN :

Objet : cession de terrain.

Sous le mandat précédent le conseil municipal avait approuvé le principe de céder à Monsieur et Madame RIOU une parcelle du domaine public.

Monsieur RIOU demande une nouvelle délibération du conseil concernant cette parcelle, en effet : l'acte notarié ne peut se faire que si la cession comporte une valeur. Le notaire en charge du dossier et Monsieur RIOU se sont mis d'accord sur un prix à savoir 100 euros.

Pas de délibération mais le principe est accepté à l'unanimité des personnes présentes. Le conseil municipal donne donc la possibilité au Maire de signer tous les actes nécessaires.

DELIBERATION D'ACHAT DE TERRAIN :

Il s'agit de la parcelle 1440 appartenant à la famille de Monsieur CORLER ; celle-ci se situe à proximité immédiate du hangar communal. Ce terrain est cadastré aux frais de la commune.

Avis favorable de l'ensemble du conseil.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ENERGIE, SDEF :

Il en va de l'intérêt pour la commune d'adhérer à un groupement de commande pour l'achat d'énergie pour ses besoins. Il est donc proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement conformément aux dispositions du Code des marchés publics. Pour rappel : adhésion, ne veut pas dire forcément achat.

Yves Claude GUILLOU procède à la lecture du projet de délibération, et le soumet au vote : le conseil à l'unanimité valide l'adhésion. (le SDEF est donc désigné de fait comme coordonnateur du groupement).

TRAVAUX ECOLE : DEMANDES DE SUBVENTIONS :

La désignation de l'architecte (Christian JALLAIS) et du bureau d'étude thermique DILASSER est actée.

La première proposition évaluée à 600 000 euros a été abandonnée les arguments contre ont été nombreux y compris de la part des enseignants qui l'ont jugé pas fonctionnelle du tout.

A priori le phasage du chantier sera le suivant :

Construction de la cantine
Couloir de circulation (courre salle de restauration)
Sanitaires et bureaux.

Les critères d'accessibilité handicap étant reportés de trois ans une incidence se fera ressentir sur le coût et l'organisation des travaux.

A ce jour l'estimation des travaux se présente comme suit :

Restructuration du bâtiment : 30000 euros

Bâtiment neuf (hors électricité, chauffage,) 110000 euros

Plomberie, électricité, chauffage : 100000 euros (à noter que la chaufferie bois alimentera l'école mais également la mairie).

Total 240 000 euros + frais divers 35 000euros soit au total 275 000 euros

Hervé fait part au conseil des réserves émises par l'architecte des bâtiments de France. En effet celui-ci ne veut pas du toit en pente continue. Ce point de vue est jugé très surprenant par les élus en effet aucun bâtiment de proximité ne peut justifier une telle réserve. Le conseil lui fera savoir que son souhait est de voir la toiture réalisée en zinc et sur une pente continue jugeant ce choix beaucoup plus adapté et cohérent.

Pour en revenir aux subventions Monsieur Le Maire fait savoir aux conseillers qu'il nous sera impératif d'atteindre 80% de financement (subventions Conseil Régional, Conseil Général, DETR).

Mickael TOULLEC propose au conseil l'idée de mettre en place des chantiers participatifs, Laurent RANNOU appui cette proposition. Même si elle n'engendre pas une grosse économie pour la commune, cette idée à leur avis est nécessaire car elle peut correspondre à une attente de la population y compris des parents d'élèves.

Mickael TOULLEC et Laurent RANNOU proposent que nous contactions le réseau BRUDED (auquel adhère la commune) qui en la matière possède une grosse expérience sur la mise en place et la réalisation de ce type de chantier.

Hervé QUERE fait alors part de son point de vue concernant ce type de chantier. Il estime que les chantiers participatifs devraient concerner avant tout les actions qui ne peuvent pas être financés sur de l'argent public. Un chantier comme celui de la cantine de l'école sera financé sur fonds publics et donc alimenté par l'impôt : l'effort repose alors sur la contribution de tous les citoyens et non sur la bonne volonté de quelques-uns. Ce type de fonctionnement ne va pas non plus sans difficultés : délais, disponibilité, Jean Yves JACQ parle des artisans en recherche de chantiers, garantie...

De son côté Michel LE SIGNOR fait part de son souhait de voir aboutir cette proposition. Yves Claude GUILLOU également.

Mickael TOULLEC interroge Yves Claude GUILLOU pour savoir si notre projet figure bien dans le contrat de territoire. Monsieur Le Maire répond que le dossier de la commune est passé par la communauté de commune. Il vérifiera auprès d'elle. A priori les nouveaux projets sont enregistrés dans les nouveaux contrats de territoire à partir de Juillet 2015.

Pour clore ce chapitre le conseil délibère favorablement (à l'unanimité) pour que le Maire lance les différentes demandes de subventions (Conseil Général, Conseil Régional, DETR).

QUESTIONS DIVERSES.

Inscription au PDIPR du circuit communautaire (randonnée). Tout est quasiment bon en ce qui concerne Saint-Rivoal. Accord unanime du conseil pour que ce circuit soit inscrit au PDIPR. Une cartographie du sentier est remise à chaque élu. (pour la partie Saint Rivoal).

Nous avons reçu un courrier de l'association Kroas-Hent demandant des éclaircissements en ce qui concerne les modalités d'utilisation de la salle des fêtes (activités, organisation de fêtes). Un second courrier interpelle le conseil afin de savoir sur quel principe précis est défini la gratuité de la location de la salle lors de manifestations. Le Maire explique le principe de fonctionnement dans le détail. Plusieurs élus font alors ressortir l'intérêt pour toutes les parties de se retrouver prochainement lors d'une réunion regroupant toutes les associations de Saint Rivoal. (commission associations : Yves Claude GUILLOU, Mickael TOULLEC, Hervé QUERE, Laurent RANNOU).

Maître BOISSIERE demande une délibération du conseil municipal pour soutien financier. Refus de l'assemblée.

Mickael TOULLEC souhaite que soit organisée prochainement une réunion avec les agriculteurs de la commune.(Le siège d'exploitation devra se trouver sur la commune).

Chantiers participatifs : Annick LOUBOUTIN pose la question de la remise en état des fenêtres de l'église, ainsi que des bas de fenêtre sur la façade sud de la salle des fêtes.

Laurent RANNOU organisera la seconde phase de plantations autour de la bibliothèque courant Février.

Michel LE SIGNOR a bien avancé sur le projet de passerelle au-dessus du Rivoal

Le devis d'un montant d'environ 400 euros est jugé raisonnable par l'ensemble du conseil, les travaux devraient démarrer sans tarder.

Ouverture de commission : Mickael TOULLEC fait savoir au conseil que Bénédicte LE PEN souhaite intégrer la commission communication, elle est la bienvenue. Accord unanime.